



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU NORD

DEMANDE DE TITRE POUR ETRANGER MINEUR (DCEM - TIR)

Veillez adresser le dossier par courrier en recommandé à l'adresse suivante :

Préfecture du Nord
DII – Bureau de l'admission au séjour
"DOCUMENTS DE CIRCULATION"
12, rue Jean sans Peur CS 20003
59039 LILLE cedex

- Pour voyager en toute tranquillité, veuillez adresser votre demande complète au moins trois mois avant la date de votre départ.
- Vous serez convoqué par courrier ou par SMS pour venir retirer le titre (présence de l'enfant obligatoire)
- Les DCEM ou TIR ne sont pas des titres de séjour. Ces documents de circulation ne sont exigés que pour permettre à des enfants étrangers en possession d'un passeport de revenir en France après un voyage à l'étranger.

Merci de renseigner les informations suivantes :

1^{ère} demande renouvellement duplicata

ENFANT(S)		
Nom	Prénom	Date de naissance

Mère / 1 ^{er} parent/tutrice	Père / 2 ^{ème} parent/tuteur
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Date de naissance :	Date de naissance :
Adresse :	Adresse :
N° de téléphone :	N° de téléphone :
@ :	@ :

Date :

Signature des parents ou du représentant légal :

Père :

Mère :

Tuteur :

ATTENTION : SEULS LES DOSSIERS COMPLETS SERONT ACCEPTES

DOCUMENTS OBLIGATOIRES A FOURNIR

ORIGINAUX :

- les certificats de scolarité de l'année en cours de l'enfant (si l'enfant a moins de 3 ans : certificats de la crèche ou pages du suivi de l'enfant dans le carnet de santé ou attestation du médecin traitant ou attestation CAF ou attestation CPAM)

attention : si l'enfant est né en Algérie, produire tous les certificats de scolarité depuis son entrée en France

- extrait d'acte de naissance de l'enfant avec filiation complète de moins de 3 mois traduit en français
- cerfa n°11203*02 rempli, daté et signé
- demande de titre remplie, datée et signée
- 2 photos d'identité identiques de moins de 3 mois (format 35 mm x 45 mm), tête nue sur fond clair
- deux enveloppes timbrées à votre nom et adresse

PHOTOCOPIES :

- cartes de séjour recto-verso en cours de validité de chacun des parents exerçant l'autorité parentale avec adresse mise à jour (Le récépissé de première demande de titre de séjour n'est pas valable)

si l'un des parents/tuteur a la nationalité française ou celle d'un Etat de l'UE ou de l'EEE → carte nationale d'identité ou passeport ou certificat de nationalité française ou décret de naturalisation ou déclaration d'acquisition

- Passeport de l'enfant en cours de validité
- décision de justice émanant d'une juridiction française ou algérienne en cas d'adoption, de tutelle, de délégation de l'autorité parentale ou de divorce des parents
- décision initiale de placement de l'enfant au service de l'aide sociale à l'enfance
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois: facture (eau, électricité, téléphone), contrat de location et quittance de loyer, avis d'imposition (revenus, taxe d'habitation), attestation d'assurance habitation

si vous êtes hébergé → Une attestation d'hébergement de moins de 3 mois, la photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant, un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant et un document administratif à cette adresse et à votre nom (exemples : sécurité sociale, relevé bancaire, fiche de paie ...)

si vous êtes divorcés ou séparés de corps → justificatifs de domicile des 2 parents

- Ancien document de circulation ou titre d'identité républicain dans le cas d'un renouvellement.
- Selon la situation :
 - si l'enfant est entré en France avec un visa de plus de 3 mois : copie du visa long séjour, copie du visa « mineur scolarisé »
 - si l'enfant est entré par la procédure du regroupement familial : certificat médical délivré par l'OFII et copie du visa



N° 11203*02

étranger mineur

demande d'un : titre d'identité républicain (TIR)
 document de circulation (DCEM)

- Préfecture
- Sous-Préfecture
- Haut-commissariat (1)

Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du nouveau Code Pénal.

À REMPLIR EN LETTRES MAJUSCULES ET À L'ENCRE NOIRE.

NB: Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès de la préfecture, sous-préfecture ou du Haut-commissariat (1) de votre résidence, conformément aux textes en vigueur.

(Partie à remplir par l'administration)

Catégorie:
Documents présentés et justificatifs:

Photo d'identité

timbre fiscal DCEM

MINEUR BÉNÉFICIAIRE:

NOM PATRONYMIQUE _____

NOM D'USAGE (2): _____

PRÉNOMS (3): _____

SEXE: M F NATIONALITÉ: _____

NÉ(E) LE _____ À _____

DÉPT _____ PAYS _____

DOMICILE _____

CODE POSTAL: _____ COMMUNE: _____

Je soussigné, **DEMANDEUR**, déclare sur l'honneur:

- exercer l'autorité parentale sur le mineur bénéficiaire en qualité de père, mère, tuteur (4)
- avoir reçu mandat pour effectuer cette demande (4) (5)

NOM PATRONYMIQUE: _____

NOM D'USAGE (2) de l'époux (se) , de veuf (ve) , autre nom d'usage (4) _____

PRÉNOMS (3) _____

SEXE M F NATIONALITÉ _____

NÉ(E) LE _____ À _____

DÉPT _____ PAYS _____

DOMICILE _____

CODE POSTAL: _____ COMMUNE _____ PAYS _____

- identité de l'autre parent, à remplir obligatoirement pour le TIR, (4)
du parent résidant à l'étranger mandant le demandeur, pour le DCEM (4):

NOM PATRONYMIQUE _____

NOM D'USAGE (2) de l'époux (se) , de veuf (ve) , autre nom d'usage (4) _____

PRÉNOMS (3) _____

SEXE M F NATIONALITÉ _____

NÉ(E) LE _____ À _____

DÉPT _____ PAYS _____

DOMICILE _____

CODE POSTAL: _____ COMMUNE _____ PAYS _____

- certifie l'exactitude des déclarations ci-dessus.

Date, Signature du demandeur Signature de l'autre parent (1) (6) Date Signature du bénéficiaire

(1) Uniquement pour le Titre d'identité républicain

(2) Le "NOM D'USAGE" désigne le nom de l'époux(se), veuf(ve), nom de l'autre parent accolé au nom patronymique (nom de naissance). Cette indication n'est pas à fournir dans le cas où le requérant désire que le document soit établi à son seul nom patronymique (nom de naissance).

(3) Les "PRÉNOMS" sont à inscrire dans l'ordre de l'état civil.

(4) Cocher la case utile

(5) Uniquement pour le Document de circulation

(6) Signature du parent quand le demandeur n'a pas l'autorité parentale (DCEM).

